

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2014 – 120

<u>Date :</u> 02/09/2014	<u>Objet :</u> Demande de prolongement de la validité du diagnostic des RNN du Massif du Grand Ventron et de la Tourbière de Machais dans le cadre de la rédaction de leurs plans de gestion à venir	<u>Vote :</u> FAVORABLE A L'UNANIMITE
------------------------------------	---	--

Le CSRPN, réuni le 2 septembre 2014 a été sollicité pour avis sur la requête établie le 5 août 2014 par le Directeur du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) demandant le prolongement de la validité du diagnostic des réserves naturelles nationales (RNN) du Massif du Grand Ventron et de la Tourbière de Machais dans le cadre de la rédaction de leurs plans de gestion à venir.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter ladite requête mise en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

Considérant que l'article R 332-32 du code de l'environnement prévoit que « *le plan de gestion est arrêté pour une durée de cinq ans par le préfet, qui consulte le conseil scientifique régional du patrimoine naturel [...]. A l'issue de la première période de cinq ans, la mise en oeuvre du plan fait l'objet d'une évaluation et le plan est renouvelé et, le cas échéant, modifié par décision préfectorale. Le nouveau plan est transmis pour information au ministre chargé de la protection de la nature. [...]* ».

Considérant que le Directeur du PNRBV souhaiterait le prolongement pour une période de 10 ans, et non plus de 5 ans, de la validité du diagnostic pour la RNN du Massif du Grand Ventron et la RNN de la Tourbière de Machais dans le cadre de la rédaction de leurs plans de gestion à venir compte tenu :

- du décalage du pas de temps de 5 ans avec l'évolution lente des milieux montagnards et notamment des milieux tourbeux qui caractérisent ces deux réserves ;
- de la nécessité d'harmoniser la période de validité du diagnostic avec celle où les résultats des suivis, forestiers notamment comme le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières qui a lieu tous les dix ans, sont connus;
- de l'importance de bénéficier d'un minimum de recul pour mieux apprécier les effets des actions récemment mises en œuvre sur ces réserves (Life - Natura 2000 / le guide de sylviculture- les îlots de sénescence, le projet FIBRE, le bilan sur la levée récente du moratoire sur les coupes lancé en 1999 suite à la tempête..).
- des difficultés rencontrées par les gestionnaires de ces réserves, face à la forte charge de travail dans la gestion quotidienne, pour planifier dans ce pas de temps la révision du plan de gestion.

Considérant que le Ministère en charge de l'Ecologie a apporté un accord de principe sur cette requête sous réserve de bénéficier d'un avis favorable émis par le CSRPN de Lorraine ;

AVIS DU CSRPN:

Au vu des éléments exposés et après avoir étudié le dossier, le CSRPN valide les arguments avancés par le PNRVB tout en soulignant la nécessité du maintien d'un pas de temps de 5 ans concernant l'actualisation des connaissances.

Dans ces conditions, s'agissant des plans de gestion des réserves naturelles nationales du Massif du Grand Ventron et de la Tourbière de Machais, le CSRPN émet un avis favorable pour le prolongement de la validité du diagnostic à 10 ans sous réserve que, lors du renouvellement du plan de gestion intermédiaire, le gestionnaire procède à une actualisation des connaissances.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

